

DELIBERATION PORTANT CREATION DE PARCOURS AU SEIN DU MASTER PSYCHOLOGIE PORTE PAR L'UFR PSSSE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 17 DECEMBRE 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création  
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

de créer les parcours « Approche clinique et sociale face aux Violences et Discriminations (VIDI) » et « Risques et  
Sciences du Comportement (RiSC) » au sein du Master mention Psychologie porté par l'UFR PSSSE à partir de la rentrée  
2025-2026.

Membres en exercice : 44

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

 

Le 18 décembre 2024